

La réponse à la quatrième question est négative.
La réponse à la cinquième question est affirmative.

A la sixième question, je réponds que l'affaire est à l'étude—et,

A la septième question: "Quand la ligne sera-t-elle ouverte au trafic?" je réponds:

Dès qu'elle sera parachevée.

RECLAMATIONS DE M. HILLIKER.

M. THÉRIEN demande si le gouvernement a reçu le rapport de l'inspecteur des pêcheries Luke, au sujet des réclamations de M. Hilliker, de Clarenville, comté de Mississquoi.

M. TUPPER : Le ministère des pêcheries a reçu le rapport de l'inspecteur Luke.

COUT DES ARPENTAGES DU NORD-OUEST.

M. McMILLAN, (Huron), demande : Quel est le coût par acre de l'arpentage des terrains dans les territoires du Nord-Ouest et le Manitoba?

M. DEWDNEY : Le coût, y compris les dépenses aux quartiers généraux pour la préparation des plans et des cartes, se monte à un peu plus de 4 centins de l'acre.

LISTE DES ARTICLES ADMIS EN FRANCHISE.

M. FISHER :

Le gouvernement ou quelqu'un de ses membres ou de ses officiers ont-ils reçu quelques pétitions adressées à Son Excellence le gouverneur général; ou au Sénat, ou à la Chambre des Communes, demandant que le maïs, la graine de coton et de lin et toute nourriture pour bestiaux, moulue ou non, ainsi que tous les engrâis, produits chimiques, minéraux et tous matériaux servant à la fabrication des engrâis, soient placés sur la liste des articles admis en franchise? Si oui, qu'a-t-on fait de ces pétitions? Combien ont été reçues? Par qui ont-elles été envoyées?

M. FOSTER : C'est réellement une question qui comprend beaucoup de choses. Tout ce que je puis dire maintenant, c'est qu'il n'est pas à ma connaissance que des pétitions aient été reçues. Si, après avoir fait d'autres recherches, je m'aperçois que nous en avons reçu, je modifierai ma réponse.

ÉMIGRATION DES CANADIENS AUX ÉTATS-UNIS.

M. CHARLTON : Jepropose—

Qu'il soit nommé un comité spécial composé de MM. Patterson (Essex), Kirkpatrick, Mills (Bothwell), White (Renfrew), McMullen, Weldon (Albert), Somerville, Bryson et Charlton, pour s'enquérir,—

1^o De l'étendue de l'émigration alarmante vers les États-Unis de nos nationaux et des colons d'origine étrangère fixé en Canada;

2^o Des causes principales de cette émigration;

3^o Des meilleurs moyens à prendre pour contrebalancer les influences qui ont causé cette émigration, et des mesures à adopter pour diminuer ce sérieux drainage de notre force numérique et de nos ressources.

Avant de proposer cette résolution, M. l'Orateur, je désire faire quelques remarques. Qu'il existe une émigration considérable de ce pays vers les États-Unis, c'est, je crois, un fait qui n'est contesté par personne. Son étendue est évidente par diverses circonstances. Une de ces circonstances qui l'atteste infailliblement, c'est la faible augmentation de la population du pays, comparée à celle des États-Unis. Notre population, en 1871, était de 3,635,000 en chiffres ronds; en 1881, elle était de 4,324,000; une augmentation de

18.97 pour 100 pendant cette décennie. Pendant la décennie de 1870 à 1880, l'augmentation de la population aux États-Unis a été beaucoup plus rapide. La population de ce pays, en 1870, était de 38,558,000, et en 1880, elle était de 50,155,000, soit une augmentation de 30.08 pour 100, ou 11.11 pour 100 de plus que l'augmentation de la population du Canada.

Je ne crois pas que l'on puisse prétendre que l'augmentation naturelle de la population est plus grande aux États-Unis qu'au Canada; de fait, il est facile de prouver le contraire. L'on ne peut pas prouver non plus que l'immigration aux États-Unis, est plus forte, eu égard à la population, que l'immigration au Canada. Au contraire, l'immigration au Canada, depuis 1871 à 1881, a été de 46 pour 100 plus grande, *per capita*, que l'immigration aux États-Unis. Alors, en face de ces deux faits, si l'augmentation naturelle de la population du Canada est plus grande qu'aux États-Unis, et si l'immigration au Canada a été de 46 pour 100 plus forte qu'aux États-Unis, tandis que, malgré cela, l'augmentation de la population du Canada a été de 11 pour cent moindre qu'aux États-Unis, il faut admettre que ces circonstances prouvent irréfutablement qu'il y a eu une forte émigration de la population canadienne vers les États-Unis.

Maintenant, si nous examinons les preuves à ce sujet, je crois que nous pourrons arriver à connaître assez approximativement l'étendue de cette émigration. Nous avons plusieurs sortes de preuves sur cette question. Premièrement, nous avons le recensement des États-Unis qui donne la nationalité de toutes les personnes dans ce pays. D'après les rapports de 1870, il y avait, aux États-Unis, 449,041 personnes venant de l'Amérique Britannique, non compris Terreneuve; en 1880, il y en avait 712,368, ce qui fait une augmentation de 47 pour 100 pendant cette période de temps. Les observations personnelles nous fournissent aussi des preuves. Personne ne peut voyager dans les États-Unis sans se convaincre qu'il y a un grand nombre de Canadiens dans ce pays.

Vous en trouvez dans le Massachusetts, New-York, Michigan, l'Illinois, le Minnesota, le Dakota, la Californie, l'Orégon; partout où vous allez, vous trouvez des Canadiens. On dit qu'il y en a 50,000 dans la ville de Chicago. Et partout où vous allez aux États-Unis, vous voyez que les Canadiens sont des hommes énergiques, qui font leur chemin, qui sont hautement estimés dans le public, et qui forment un élément précieux pour la population de ce pays. Le fait qu'un homme qui cherche de l'ouvrage est Canadien, est un passe-port en sa faveur, et toutes choses étant égales d'ailleurs, dans la plupart des cas, il obtient la position qu'il demande. L'automne dernier, pendant que je voyageais dans la Californie, un vieux propriétaire de ranches m'a dit qu'il engageait toujours un Canadien de préférence à un homme d'autre origine, parce qu'il savait qu'il aurait toujours un serviteur énergique et fidèle qui, en acceptant une position, l'acceptait avec l'intention de remplir son devoir. Et partout où nous les trouvions aux États-Unis, je le répète, ils font leur chemin. Ils forment un élément précieux dans la population de ce pays.

Nous avons aussi, par le recensement des États-Unis, la preuve du nombre de personnes d'origine canadienne qu'il y avait dans ce pays, en 1880; et quoique nous n'ayons pas de preuve positive plus récente par le recensement général, nous avons ce-